

Le Chef
du
Département Politique
fédéral.

B e r n e , le 17 juin 1924.

Folio 461

Affaires des zones.

C O P I E .

Monsieur D U N A N T ,
Ministre de Suisse,

P A R I S .

Avenue Hoche.

Monsieur le Ministre,

Vous savez probablement que Messieurs Fromageot et Logoz doivent se rencontrer, une deuxième fois, samedi prochain, le 21 courant.

Le Conseil fédéral a discuté, ^à plusieurs reprises, dans ces derniers temps, la question des zones. Vous connaissez l'avant-projet " Fromageot-Logoz " . Il repose sur l'idée que les *juges* trancheraient non seulement la question de droit litigieuse entre les Parties, mais aussi la question du régime à instituer dans les petites zones, après que la question de droit aurait été décidée.

Il n'est pas certain que le Conseil fédéral accepterait la solution de l'arbitrage " intégral ". Il se peut qu'il *se* résigne pour obtenir que la question de droit puisse être soumise à des juges. Le Conseil fédéral trouve que l'idée de faire fixer par des juges un régime économique n'est pas heureuse. Il craint que les *les* juges puissent établir un régime de réciprocité qui serait une menace ou une brèche pour tout le système douanier de la Confédération.

Dans ces conditions, le Conseil fédéral pense qu'il *fait* ~~doit~~ tenter un effort très énergique pour obtenir :

- 1.) que la question ~~doit~~ soumise à la Cour de la Haye ;
- 2.) que l'arbitrage se borne à la question litigieuse de droit.

M. Logoz a reçu de moi des instructions dans ce sens. Si M. Fromageot maintient son idée de l'arbitrage qui s'étendrait à la question du régime, M. Logoz devra demander que M. Fromageot consulte M. Herriot. Comme M. Herriot ne pourra peut-être pas se prononcer tout de suite, il y aura nécessairement une interruption de la conversation. Cette interruption aurait d'ailleurs lieu également dans l'hypothèse où M. Herriot accepterait les vues de M. Fromageot, parce que, dans ce cas, M. Logoz devra venir à Berne prendre de nouvelles instructions.

Il importe que M. Herriot soit "travaillé" au plus tôt. Dans ~~notre~~ conversation à Paris, je vous avais dit qu'il fallait attendre jusqu'au jour où M. Herriot serait Chef du Gouvernement. Il l'est maintenant. Il faut donc chercher à l'atteindre. Je vous prie de lui demander une audience avant la rencontre entre Messieurs Logoz et Fromageot et de lui expliquer notre point de vue.

Je pense que cette voie directe est la meilleure. Une explication franche et nette entre vous et M. Herriot peut avoir une valeur décisive.

Dès que l'explication aura eu lieu, vous voudrez me renseigner sur son résultat. Vous en renseignerez également M. Logoz dès qu'il sera arrivé à Paris.

Ce que je vous demande est délicat et difficile, je le sais. Mais je suis persuadé que vous pouvez y réussir. Je compte donc, comme toujours, sur votre dévouement.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et les plus distingués.

sig. M O T T A .